



Paiement maison de retraite personne sous tutelle

Par **boivin1920**, le **21/04/2009** à **16:39**

Bonjour,

Ma mère est en maison de retraite depuis 2002, elle est sous tutelle associative et possède une maison en province.

sa pension + celle de reversion de mon père ne paye qu'environ 1/3 du montant du montant mensuel ses divers placements sont depuis plusieurs épuisés. il ne reste en vie que moi sa fille et mon frere mes deux autres soeurs étant décédées mais ayant 1 et 3 enfants qui hériteront de la part de mes soeurs.

la tutelle me prévient quelle contacte le juge de tutelle pour la vente de la maison mais qu'elle doit mettre en route la procédure pour que mon frere et moi soyons contactés pour payer une partie de la sommes restante à payer tous les mois.

es-ce normal que ma mère ayant un bien immobilier nous devions commencer à payer?

ne peuvent-ils pas déjà vendre et prendre l'argent au fur et à mesure des besoins?

ne serons nous que 2 à payer, les enfants de mes soeurs seront-ils aussi sollicités?

comment seront estimés les montants à payer pour chacun sur quelle base ?

merci de me renseigner car je suis un peu dans le flou.

Merci d'avance